

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01433 Numéro SIREN : 790 674 873 Nom ou dénomination : BG GROUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2019 sous le numéro de dépôt 42454

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-06-2019

N° DE DEPOT : 042454

N° GESTION : 2013B01433

N° SIREN : 790674873

DENOMINATION : BG GROUP

ADRESSE : 10 rue du Mail 75002 Paris

MILLESIME : 2017

BG GROUP

SAS au capital de 5 710,5 €

10, rue du Mail

75002 PARIS

790 674 873 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BG GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes

auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, a porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'actionnaire unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 16 avril 2018.



Maldoror Davier
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	93 032	14 507	78 525	38 368	40 156	104.66
	Concessions, brevets et droits similaires	227 077	93 064	134 013	82 254	51 759	62.93
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles				5 238	5 238	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	193 434	52 247	141 187	22 409	118 778	530.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 900		9 900	9 900		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	28 125		28 125	21 020	7 105	33.80
Total II		551 568	159 818	391 750	179 188	212 561	118.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	640 043		640 043	217 346	422 697	194.48
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				45 922	45 922	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	163 226		163 226	65 148	98 078	150.55
	Autres créances	1 543 233		1 543 233	783 154	760 079	97.05
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	373 289		373 289	1 006 819	633 531	62.92
	Charges constatées d'avance (3)	26 964		26 964	59 502	32 538	54.68
	Total III	2 746 755		2 746 755	2 177 892	568 863	26.12
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 298 323	159 818	3 138 505	2 357 080	781 425	33.15

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

28 125

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 711)	5 711	5 711				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	877 120	889 120			12 000	1.35
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	571	500			71	14.20
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	234 695	180 703			53 992	29.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 910	54 063			14 154	26.18
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 158 006	1 130 097			27 909	2.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
DETTE (1)	Total III						
	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
DETTE (1)	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	824 323	657 347			166 977	25.40
	Concours bancaires courants	24 074	16 576			7 498	45.23
	Emprunts et dettes financières diverses	214 027	39 596			174 431	440.53
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTE (1)	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 540	254 138			234 401	92.23
	Dettes fiscales et sociales	424 750	253 746			171 004	67.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 784	5 580			796	14.26
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 980 498	1 226 983			753 515	61.41
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 138 505	2 357 080			781 425	33.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 333 056 704 265

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	2 937 567	61 836	2 999 403	2 088 047	911 356	43.65
Production vendue de services	71 968		71 968	68 290	3 678	5.39
Chiffre d'affaires NET	3 009 534	61 836	3 071 370	2 156 337	915 033	42.43
Production stockée			422 697	24 011	446 707	NS
Production immobilisée			114 481	103 655	10 826	10.44
Subventions d'exploitation				15 214	15 214	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 303		10 303	
Autres produits			464	39	425	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 619 315	2 251 234	1 368 081	60.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			79 085	65 802	13 283	20.19
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 497 795	1 492 211	1 005 584	67.39
Impôts, taxes et versements assimilés			29 728	10 231	19 497	190.57
Salaires et traitements			672 620	422 682	249 938	59.13
Charges sociales			167 146	171 455	4 308	2.51
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			86 727	23 651	63 076	266.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			40 532	25 355	15 177	59.86
Total des Charges d'exploitation (II)			3 573 632	2 211 386	1 362 246	61.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 683	39 848	5 835	14.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

61 931

33 433

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 737		5 166		5 571	107.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	2 578				2 578	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	13 315		5 166		8 150	157.76
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	12 653		9 382		3 271	34.87
Différences négatives de change	3		172		169	98.22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	12 656		9 554		3 102	32.47
2. Résultat financier (V-VI)	659		4 388		5 048	115.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	46 343		35 460		10 883	30.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	808		62 099		61 291	98.70
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	808		62 099		61 291	98.70
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	388		35 699		35 311	98.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 833				4 833	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	5 221		35 699		30 478	85.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 413		26 400		30 813	116.72
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 020		7 797		5 777	74.09
Total des produits (I+III+V+VII)	3 633 439		2 318 499		1 314 940	56.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 593 529		2 264 436		1 329 093	58.69
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 910		54 063		14 154	26.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 28 588 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 28 588 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	28 588

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	38 368		54 663
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	132 420		94 657
Installations générales agencements aménagements divers	2 250		114 393
Matériel de transport	1 278		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 807		33 707
TOTAL	45 334		148 100
Autres participations	9 900		
Prêts, autres immobilisations financières	21 020		19 125
TOTAL	30 920		19 125
TOTAL GENERAL	247 042		316 545

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			93 032	93 032
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			227 077	227 077
Installations générales agencements aménagements divers			116 643	116 643
Matériel de transport			1 278	1 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			75 513	75 513
TOTAL			193 434	193 434
Autres participations			9 900	9 900
Prêts, autres immobilisations financières		12 020	28 125	28 125
TOTAL		12 020	38 025	38 025
TOTAL GENERAL		12 020	551 568	551 568

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		14 507		14 507
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	50 166	42 898		93 064
Installations générales agencements aménagements divers	450	12 539		12 989
Matériel de transport	1 201	77		1 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 275	16 706		37 981
TOTAL	22 926	29 322		52 247
TOTAL GENERAL	73 092	86 727		159 818

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	14 507				
Autres immob.incorporelles TOTAL	42 898				
Instal.générales agenc.aménag.divers	12 539				
Matériel de transport	77				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 706				
TOTAL	29 322				
TOTAL GENERAL	86 727				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 125	28 125	
Clients douteux ou litigieux	5 652	5 652	
Autres créances clients	157 574	157 574	
Personnel et comptes rattachés	2 051	2 051	
Impôts sur les bénéfices	30 466	30 466	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 392	92 392	
Groupe et associés	1 385 956	1 385 956	
Débiteurs divers	32 368	32 368	
Charges constatées d'avance	26 964	26 964	
TOTAL	1 761 548	1 761 548	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 680	25 680		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	822 718	175 276	592 442	55 000
Fournisseurs et comptes rattachés	488 540	488 540		
Personnel et comptes rattachés	62 462	62 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 448	51 448		
Taxe sur la valeur ajoutée	294 449	294 449		
Autres impôts taxes et assimilés	16 391	16 391		
Groupe et associés	214 027	214 027		
Autres dettes	4 784	4 784		
TOTAL	1 980 498	1 333 056	592 442	55 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	360 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	133 393			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions ordinaires	0.1000	5 000	45 000		50 000
ABSA-A	0.1000		7 105		7 105

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- entreprise en fonction de clients potentiels			93 032	93 032
Total 1			93 032	93 032
Total général				93 032
Dont inscrit au compte 203 du bilan				93 032

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Au cours de l'exercice les frais de recherche et développement se sont élevés à 54 663€

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les salaires et charges sociales du personnel chargé du développement du site internet ont été activés.

Le total de l'exercice s'élève à 59 817.95€.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
frais de recherche et dévelop	Linéaire	2 ans
Site internet	Linéaire	1 à 5 ans
Agencement	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice les stocks n'ont fait l'objet d'aucune dépréciations, la société ne vendant aucun vêtement en dessous du prix d'acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	152 317
Autres créances	15 465
Total	167 782

Les créances clients correspondent aux prestations administratives effectuées par la société pour le

compte de sa filiale, la société Atelier BG.

Les autres créances sont relatives à un avoir à obtenir.

Détail des charges à payer

	Montant
INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS	
- INTERETS EMPRUNT 100000€	111
- INTERETS EMPRUNT HSBC 250 000€	135
- INTERETS EMPRUNT BPI 2	227
- INTERETS EMPRUNT BPI	423
- INTERETS EMPRUNT BNP 60 000€	50
- INT EMPRUNT 100 000€	28
- Interet BPI 100k€ 08.17	498
- INTERETS EMPRUNTS 60 000€	31
- Interets Pret BNP 150 k€	102
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	
- DELEEV 12/17	133
- VEIDLY 10/17	600
- VEIDLY 11/17	600
- VEIDLY 12/17	600
- MC ASSOCIES BILAN 17	3 600
- CAC 17	12 500
- AGO 17	2 400
PERS CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	21 779
ORG.SOC. CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	8 590
AUTRE DEBIT ET CREDIT DIVERS	
- ASSURANCE PRET HSBC 250 000€	11
- ASSURANCE EMPRUNT BNP 60 000€	9
- ASSURANCE HSBC 100 000€	2
- ASSURANCE EMPRUNT HSBC 60 000€	1
Total	52 430

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 964
Total	26 964

Elles concernent essentiellement les loyers facturés d'avance.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	90 028

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	7
Total	14

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 416. 67 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 416.67€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	307 555
Total	307 555

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 27/07/2016
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 184 974
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/08/2021
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce,

Emprunt du : 21/04/2015
Montant initial de cette garantie : 100 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Montant restant dû en capital : 36 265
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/05/2019
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce

Emprunt du : 22/10/2014
Montant initial de cette garantie : 60 000
Montant restant dû en capital : 14 316
Date de fin d'échéance de la garantie : 01/11/2018
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce

La banque BNP nous a fourni l'état des garanties affectés à un engagement suivant :
nantissement du fonds de commerce : 72 000€

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	279 833
Total (1)	279 833
(1) Dont concernant les filiales	279 833

Engagements reçus

Assur invalidité decés	250 000
Contregarantie BPI	229 000
Caution personnelle solidaire	57 500
Total	536 500

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ATELIER BG	44 629	100.00	39 062
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Certifié conforme à l'original



BG GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 5.710,50 euros
Siège social : 10, rue du Mail – 75002 Paris
790 674 873 RCS Paris

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LE 12 JUIN 2018

[*]

I. PREMIERE DECISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

La collectivité des associés, statuant par voie de décision unanime,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, se soldant par **un bénéfice d'un montant de 39.910 euros**, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports du Président et du Commissaire aux comptes,

Prend acte de ce qu'au cours de l'exercice écoulé aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été comptabilisée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

II. DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

La collectivité des associés, statuant par voie de décision unanime,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes,

Prend acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 se traduisent par un **bénéfice d'un montant de 39.910 euros**,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice correspondant à un bénéfice de 39.910 euros en totalité au compte « Report à nouveau », qui sera ainsi porté de 234.695 euros à 274.605 euros.

Constata que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2017 s'élèveront à un montant de **1.158.006 euros**,

Prend acte, conformément à la loi, que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

III. TROISIEME DECISION

Quitus au Président et au Directeur Général

La collectivité des associés, statuant par voie de décision unanime,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes,

Décide de donner quitus entier au Président et au Directeur Général pour l'accomplissement de leurs fonctions au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

IV. QUATRIEME DECISION

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation des conventions éventuellement conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

La collectivité des associés, statuant par voie de décision unanime,

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Constate qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,

Décide d'approuver les conclusions du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

V. CINQUIEME DECISION

Rapport complémentaire du Président, en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce, sur l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

La collectivité des associés, statuant par voie de décision unanime,

Connaissance prise du rapport complémentaire du Président, établi en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce,

Prend acte que le Président a fait usage des délégations de compétence qui lui ont été conférées par décisions unanimes des associés en date du 29 juillet 2016, par procès-verbal en date du 20 décembre 2017, à l'effet d'émettre un nombre total de 155 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à quatre (4) salariés de la Société,

Déclare avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Président décrivant les conditions définitives de ces opérations établi en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

[...]

XIII. TREIZIEME DECISION

Pouvoirs - Formalités

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

[*]

BG GROUP

SAS au capital de 5 710,5 €

10, rue du Mail

75002 PARIS

790 674 873 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BG GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes

auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, a porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'actionnaire unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 16 avril 2018.



Maldoror Davier
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	93 032	14 507	78 525	38 368	40 156	104.66
	Concessions, brevets et droits similaires	227 077	93 064	134 013	82 254	51 759	62.93
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles				5 238	5 238	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	193 434	52 247	141 187	22 409	118 778	530.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 900		9 900	9 900		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	28 125		28 125	21 020	7 105	33.80
Total II		551 568	159 818	391 750	179 188	212 561	118.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	640 043		640 043	217 346	422 697	194.48
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				45 922	45 922	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	163 226		163 226	65 148	98 078	150.55
	Autres créances	1 543 233		1 543 233	783 154	760 079	97.05
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	373 289		373 289	1 006 819	633 531	62.92
	Charges constatées d'avance (3)	26 964		26 964	59 502	32 538	54.68
	Total III	2 746 755		2 746 755	2 177 892	568 863	26.12
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 298 323	159 818	3 138 505	2 357 080	781 425	33.15

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

28 125

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 711)	5 711		5 711			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	877 120		889 120		12 000	1.35
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	571		500		71	14.20
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	234 695		180 703		53 992	29.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 910		54 063		14 154	26.18
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 158 006		1 130 097		27 909	2.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	824 323		657 347		166 977	25.40
	Concours bancaires courants	24 074		16 576		7 498	45.23
	Emprunts et dettes financières diverses	214 027		39 596		174 431	440.53
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 540		254 138		234 401	92.23
	Dettes fiscales et sociales	424 750		253 746		171 004	67.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 784		5 580		796	14.26
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 980 498		1 226 983		753 515	61.41
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 138 505		2 357 080		781 425	33.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 333 056 704 265

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	2 937 567	61 836	2 999 403	2 088 047	911 356	43.65
Production vendue de services	71 968		71 968	68 290	3 678	5.39
Chiffre d'affaires NET	3 009 534	61 836	3 071 370	2 156 337	915 033	42.43
Production stockée			422 697	24 011	446 707	NS
Production immobilisée			114 481	103 655	10 826	10.44
Subventions d'exploitation				15 214	15 214	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 303		10 303	
Autres produits			464	39	425	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 619 315	2 251 234	1 368 081	60.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			79 085	65 802	13 283	20.19
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 497 795	1 492 211	1 005 584	67.39
Impôts, taxes et versements assimilés			29 728	10 231	19 497	190.57
Salaires et traitements			672 620	422 682	249 938	59.13
Charges sociales			167 146	171 455	4 308	2.51
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			86 727	23 651	63 076	266.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			40 532	25 355	15 177	59.86
Total des Charges d'exploitation (II)			3 573 632	2 211 386	1 362 246	61.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 683	39 848	5 835	14.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

61 931

33 433

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 737		5 166		5 571	107.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	2 578				2 578	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	13 315		5 166		8 150	157.76
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	12 653		9 382		3 271	34.87
Différences négatives de change	3		172		169	98.22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	12 656		9 554		3 102	32.47
2. Résultat financier (V-VI)	659		4 388		5 048	115.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	46 343		35 460		10 883	30.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	808		62 099		61 291	98.70
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	808		62 099		61 291	98.70
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	388		35 699		35 311	98.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 833				4 833	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	5 221		35 699		30 478	85.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 413		26 400		30 813	116.72
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 020		7 797		5 777	74.09
Total des produits (I+III+V+VII)	3 633 439		2 318 499		1 314 940	56.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 593 529		2 264 436		1 329 093	58.69
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 910		54 063		14 154	26.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 28 588 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 28 588 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	28 588

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	38 368		54 663
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	132 420		94 657
Installations générales agencements aménagements divers	2 250		114 393
Matériel de transport	1 278		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 807		33 707
TOTAL	45 334		148 100
Autres participations	9 900		
Prêts, autres immobilisations financières	21 020		19 125
TOTAL	30 920		19 125
TOTAL GENERAL	247 042		316 545

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			93 032	93 032
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			227 077	227 077
Installations générales agencements aménagements divers			116 643	116 643
Matériel de transport			1 278	1 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			75 513	75 513
TOTAL			193 434	193 434
Autres participations			9 900	9 900
Prêts, autres immobilisations financières		12 020	28 125	28 125
TOTAL		12 020	38 025	38 025
TOTAL GENERAL		12 020	551 568	551 568

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		14 507		14 507
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	50 166	42 898		93 064
Installations générales agencements aménagements divers	450	12 539		12 989
Matériel de transport	1 201	77		1 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 275	16 706		37 981
TOTAL	22 926	29 322		52 247
TOTAL GENERAL	73 092	86 727		159 818

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	14 507				
Autres immob.incorporelles TOTAL	42 898				
Instal.générales agenc.aménag.divers	12 539				
Matériel de transport	77				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 706				
TOTAL	29 322				
TOTAL GENERAL	86 727				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 125	28 125	
Clients douteux ou litigieux	5 652	5 652	
Autres créances clients	157 574	157 574	
Personnel et comptes rattachés	2 051	2 051	
Impôts sur les bénéfices	30 466	30 466	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 392	92 392	
Groupe et associés	1 385 956	1 385 956	
Débiteurs divers	32 368	32 368	
Charges constatées d'avance	26 964	26 964	
TOTAL	1 761 548	1 761 548	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 680	25 680		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	822 718	175 276	592 442	55 000
Fournisseurs et comptes rattachés	488 540	488 540		
Personnel et comptes rattachés	62 462	62 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 448	51 448		
Taxe sur la valeur ajoutée	294 449	294 449		
Autres impôts taxes et assimilés	16 391	16 391		
Groupe et associés	214 027	214 027		
Autres dettes	4 784	4 784		
TOTAL	1 980 498	1 333 056	592 442	55 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	360 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	133 393			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions ordinaires	0.1000	5 000	45 000		50 000
ABSA-A	0.1000		7 105		7 105

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- entreprise en fonction de clients potentiels			93 032	93 032
Total 1			93 032	93 032
Total général				93 032
Dont inscrit au compte 203 du bilan				93 032

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Au cours de l'exercice les frais de recherche et développement se sont élevés à 54 663€

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les salaires et charges sociales du personnel chargé du développement du site internet ont été activés.

Le total de l'exercice s'élève à 59 817.95€.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
frais de recherche et dévelop	Linéaire	2 ans
Site internet	Linéaire	1 à 5 ans
Agencement	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice les stocks n'ont fait l'objet d'aucune dépréciations, la société ne vendant aucun vêtement en dessous du prix d'acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	152 317
Autres créances	15 465
Total	167 782

Les créances clients correspondent aux prestations administratives effectuées par la société pour le

compte de sa filiale, la société Atelier BG.

Les autres créances sont relatives à un avoir à obtenir.

Détail des charges à payer

	Montant
INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS	
- INTERETS EMPRUNT 100000€	111
- INTERETS EMPRUNT HSBC 250 000€	135
- INTERETS EMPRUNT BPI 2	227
- INTERETS EMPRUNT BPI	423
- INTERETS EMPRUNT BNP 60 000€	50
- INT EMPRUNT 100 000€	28
- Interet BPI 100k€ 08.17	498
- INTERETS EMPRUNTS 60 000€	31
- Interets Pret BNP 150 k€	102
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	
- DELEEV 12/17	133
- VEIDLY 10/17	600
- VEIDLY 11/17	600
- VEIDLY 12/17	600
- MC ASSOCIES BILAN 17	3 600
- CAC 17	12 500
- AGO 17	2 400
PERS CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	21 779
ORG.SOC. CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	8 590
AUTRE DEBIT ET CREDIT DIVERS	
- ASSURANCE PRET HSBC 250 000€	11
- ASSURANCE EMPRUNT BNP 60 000€	9
- ASSURANCE HSBC 100 000€	2
- ASSURANCE EMPRUNT HSBC 60 000€	1
Total	52 430

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 964
Total	26 964

Elles concernent essentiellement les loyers facturés d'avance.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	90 028

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	7
Total	14

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 416. 67 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 416.67€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	307 555
Total	307 555

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 27/07/2016
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 184 974
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/08/2021
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce,

Emprunt du : 21/04/2015
Montant initial de cette garantie : 100 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Montant restant dû en capital : 36 265
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/05/2019
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce

Emprunt du : 22/10/2014
Montant initial de cette garantie : 60 000
Montant restant dû en capital : 14 316
Date de fin d'échéance de la garantie : 01/11/2018
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce

La banque BNP nous a fourni l'état des garanties affectés à un engagement suivant :
nantissement du fonds de commerce : 72 000€

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	279 833
Total (1)	279 833
(1) Dont concernant les filiales	279 833

Engagements reçus

Assur invalidité decés	250 000
Contregarantie BPI	229 000
Caution personnelle solidaire	57 500
Total	536 500

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ATELIER BG	44 629	100.00	39 062
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			